

PRÉSIDENTE

Direction Juridique et  
d'Administration  
Générale

Service du Secrétariat  
de l'Assemblée et de la  
Coordination  
Administrative

Bureau du Secrétariat  
de l'Assemblée

6 route des Artifices,  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Télécopie :  
20 30 00

Courriel :  
dja.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Jean-Philippe DINH

N° 36618-2018/2-  
ISP/DJA

ANNÉE 2019  
N° 2-2019/RAP-COM

**RAPPORT**  
**de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT)**  
**du jeudi 3 janvier 2019**

Le **jeudi 3 janvier 2019 à 10 heures**, la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT) s'est réunie sous la présidence de Mme Eliane Atiti, rapporteur de la commission, dans la salle des commissions de l'hôtel de la province Sud (salle 140), selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 32049-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant la modification simplifiée du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis.

**Présents** :

Mme Eliane Atiti, Mme Monique Jandot et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

**Absents** :

M. Grégoire Bernut, M. Sylvain Pabouty, M. Alesio Saliga, Mme Sutita Sio-Lagadec et M. Eugène Ukeiwé.

**Procurations\*** :

Mme Sutita Sio-Lagadec donne procuration à Mme Eliane Atiti.

*\*Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 3 membres présents 5 membres absents.

**Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par** :

M. Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud.

**L'administration était représentée par** :

M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DJA) ;

M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Franck Ladrech, directeur adjoint du foncier et de l'aménagement (DFA) ;

Mme Aurélia Nafoui, chef de service adjointe du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DJA) ;

M. Fabrice Robinet, adjoint au chef du service de l'urbanisme (SU/DFA) ;

Mme Indri Suratno, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DJA).

Bien que le quorum de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT) n'ait pas été atteint, la réunion de cette commission a réglementairement pu se tenir dès lors que, convoquée à 10 heures, cette réunion s'est tenue plus d'une demi-heure après l'heure officielle de convocation conformément à l'article 14 de la délibération modifiée n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud.

## Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **rapport n° 32049-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant la modification simplifiée du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis.

La commune de Boulouparis a, par la délibération n°46/2018 du 20 septembre 2018, mis en modification simplifiée son plan d'urbanisme directeur (PUD) afin de permettre les opérations foncières sur les parcelles de taille inférieure aux minimas requis en vue de réaliser des équipements. Il s'agit notamment de permettre les opérations nécessaires à la réalisation des créneaux de dépassement diligentée par la Nouvelle-Calédonie sur la RT1.

Dans le cadre de cette procédure, le projet de PUD a été, conformément au code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie (CUNC), porté à la connaissance du public du 10 octobre au 9 novembre 2018.

Aucune remarque n'a été émise ni à la mairie de Boulouparis ni à la direction du foncier et de l'aménagement, ni sur le site internet de la province Sud.

Par ailleurs, tous les avis reçus de la part des personnes publiques intéressées consultées dans le cadre de la procédure sont favorables. Ainsi, il est proposé d'approuver le projet de modification du plan d'urbanisme directeur de Boulouparis.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

\*\*\*

*Les conseillers n'ont formulé aucune observation particulière dans la discussion générale.*

\*\*\*

### **Examen du projet de délibération :**

Articles 1 à 5 : Avis favorable de la commission, sans observation.

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Eliane Atiti, Mme Monique Jandot, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki).**

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, le rapporteur de la commission a clôturé la réunion à 10 heures 36.

**Le rapporteur de la commission de  
l'habitat, de l'urbanisme et de  
l'aménagement du territoire**



**Eliane Atiti**